



Collecte d'emballages vides :

● Produits phytosanitaires ● Sacs de

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du 1^{er} au 5 décembre (cf. cartes). Les coopératives et négoce ouverts leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzaïns en attendant que le transporteur vienne les récupérer. Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires, les semences et les produits fertilisants et par des fonds public.

Soyez vigilants sur la qualité de vos apports

● accepté

- Les bidons vidés, rincés, égouttés
- Les sacs de bidons propres

Des emballages rincés et égouttés :

- une manipulation plus sûre pour les opérateurs
- un stockage et un transport facilités
- un recyclage possible pour une deuxième vie des produits



● acceptable après contrôle

- Les sacs salis par de la terre
- Les sacs avec de la condensation sur les parois
- Les sacs avec un peu d'eau claire au fond
- Les sacs aux parois abîmées (sans écoulement de jus)



● refusé

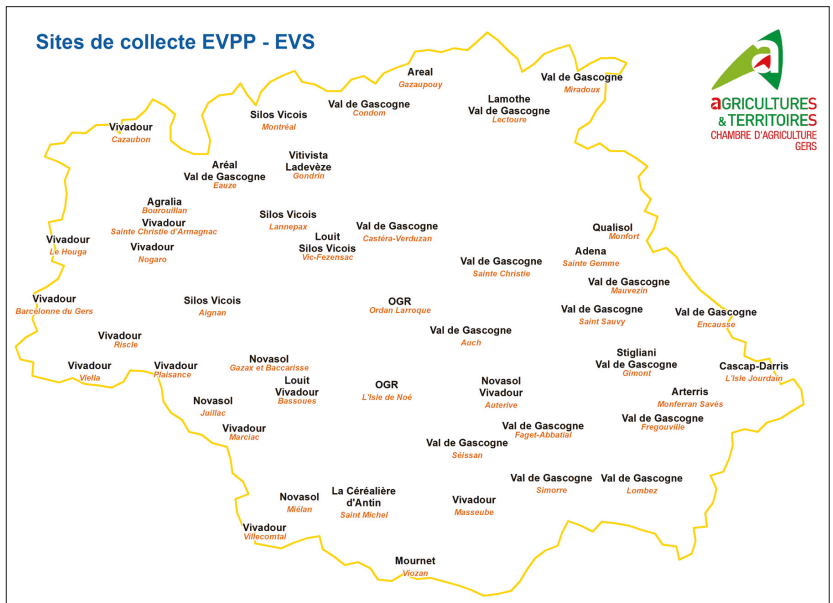
- Les bidons et sacs contenant des traces de souillures de produits phytosanitaires sur les parois ou un jus coloré au fond
- Les sacs déchirés d'où s'écoulent des jus



Le devenir des bidons

Lorsque vous amenez des bidons propres et bien égouttés, vos bidons rentrent dans une filière de recyclage, sinon ils sont éliminés dans une usine de traitement de déchets dangereux.

Il est important de bien rincer ses bidons pour qu'ils aient une deuxième vie.



Quels emballages peut-on ramener ?

Fûts en plastique ou en métal	Bidons en plastique	Sacs, boîtes, bouchons des bidons	Sacs papier
Produits phytosanitaires et oligo-éléments	Produits d'hygiène de l'élevage laitier	Produits phytosanitaires et oligo-éléments	Semences certifiées
vidés, fermés	ouverts, rincés et égouttés	vidés et pliés	vidés et pliés
à l'unité	en sachet ou à l'unité	en sachet	en fagot (stocker au sec)

Nouvelles dates du 1^{er} au 5 décembre

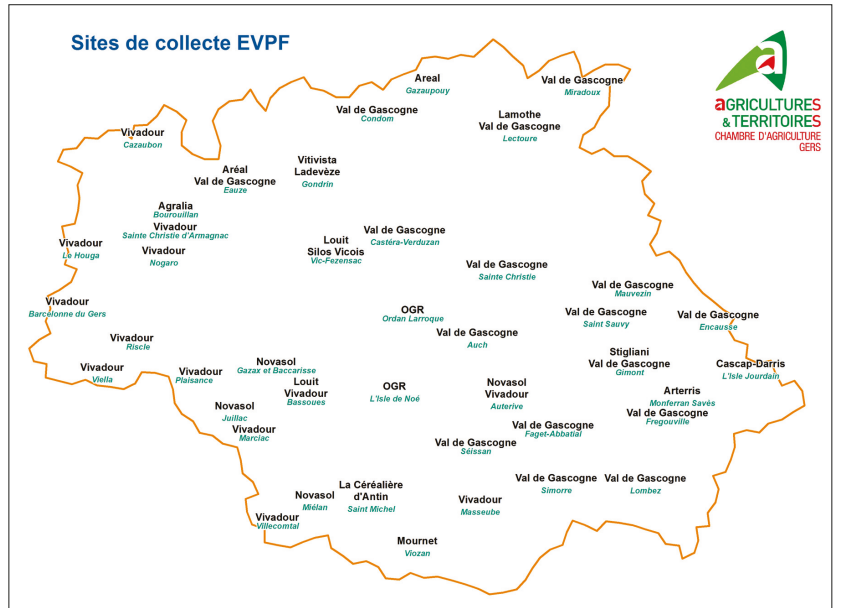
Semences ● Produits Fertilisants

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourmure en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

Les emballages fertilisants concernés



En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Préparez vos big-bags et vos sacs de 25 kg en respectant les consignes

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé. Tout apport ne respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté.

● accepté	● refusé
Sans agrafe métal, ni corps étranger	Présence d'agrafe
	Big bags et sacs mélangés
	Présence d'autres matériaux
Fagot de Big bags... .. ou fagot de sacs	En vrac...
	... ou dans un big bag
Big bags 1 point : fagot de 10	non vidés ou salis par la terre, cailloux ou tout autre produit
Big bags 4 points : fagot de 5	
Sacs : fagot de 50	

Pour tout renseignement, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13



La collecte :

un geste pour l'environnement

Exemple de devenir de vos big-bags

5 Big bags recyclés = 2 m² de plaques isolantes pour le bâtiment